

# Consultation publique sur les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emblettes à usage unique

**Mémoire présenté par :**

**L'Association des détaillants en alimentation du Québec**



**À la**

**Commission sur l'eau, l'environnement,  
le développement durable et les grands parcs**

**Montréal, le 1<sup>er</sup> juin 2015**

**TÉL.** 514 982 0104  
1 800 363 3923  
**TÉLÉC.** 514 849 3021  
info@adaq.qc.ca  
[adaq.qc.ca](http://adaq.qc.ca)

2120, rue Sherbrooke Est  
Bureau 900  
Montréal (QC) H2K 1C3

Actionnaire de :



## **QUI NOUS SOMMES**

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants en alimentation propriétaires du Québec. Sa mission est de défendre et de représenter les intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques des quelque 8 000 détaillants en alimentation, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

En matière d'environnement, l'ADA siège sur différents comités consultatifs de Recyc-Québec et est signataire de l'entente sur la consigne publique, opérée par ses membres, depuis son instauration en 1984. Ses membres contribuent au financement de la collecte sélective tout en gérant avec sérieux leurs propres matières résiduelles. La récupération des résidus carnés et MRS, du carton et des pellicules plastiques est systématisée depuis des années dans notre secteur. À l'aube du bannissement de l'enfouissement des matières organiques, de plus en plus de détaillants alimentaires s'engagent dans cette nouvelle voie de détournement de l'élimination.

Finalement, l'ADA est signataire du Code volontaire de bonnes pratiques en matière d'utilisation de sacs d'emplettes qui a permis de réduire le nombre de sacs en circulation de 52 % de 2008 à 2010.

## INTRODUCTION

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous abordons les travaux de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur la Consultation publique sur les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique.

Nous suivons ce sujet depuis des années et malgré la multiplication d'articles, de sondages et d'études principalement en France et aux États-Unis, nous constatons que très souvent un élément central semble être oublié dans ce débat : qu'on l'aime ou non, le sac de plastique est un outil qui répond à des besoins. Besoins des détaillants certes, mais plus encore des besoins réels des consommateurs. Par quoi le remplaceraient-ils s'il n'était plus disponible? Il s'avère que, dans d'autres juridictions, on a constaté un simple transfert vers des sacs pas nécessairement plus « verts ». Il ne fait aucun doute qu'il nous manque d'information sur l'utilisation des différents sacs et sur leurs impacts ici même à Montréal ou ne serait-ce que pour le Québec.

Les détaillants en alimentation ne vivent pas en marge du reste de la population, ils souhaitent comme leurs clients la réduction du gaspillage et de l'emballage, mais, pour y arriver, il faut d'abord bien cerner la problématique et identifier les bons moyens. Se donner l'impression d'être plus « verts » tout en générant autant voire davantage d'emballage serait un important recul. Notre objectif est d'identifier des solutions durables, plus écologiques, pas de gagner un concours d'opinion publique.

Nous souhaitons vous apporter la perspective des détaillants alimentaires, nous souhaitons une meilleure gestion des sacs d'emplettes, capable de favoriser de réels changements de comportements tout en satisfaisant les consommateurs québécois. Ce n'est pas une mince affaire.

## SYMBOLE DE GASPILLAGE

Tout le monde conviendra que le sac de plastique est probablement le principal symbole de notre société de consommation. Un symbole si fort que l'on oublie pratiquement que c'est aussi un outil pratique et recyclable.

Il y a quelques années, en collaboration avec quelques partenaires, nous avons lancé le Code volontaire de bonnes pratiques en matière d'utilisation de sacs d'emplettes. Ce code définissait 20 mesures concrètes à mettre en œuvre dans le but de réduire la quantité de sacs d'emplettes distribués et éliminés chaque année au Québec. Les actions privilégiées visaient également à faire la promotion de l'utilisation de sacs réutilisables et



d'autres contenants durables, à favoriser le réemploi, la récupération et le recyclage des sacs d'emplettes, de même qu'à sensibiliser et à informer le personnel et les consommateurs.

Par l'adhésion des détaillants et des consommateurs, le nombre de sacs mis en marché a diminué sensiblement, passant ainsi de 2,2 milliards à 1 milliard de sacs en trois ans (2007 à 2010). Les consommateurs sont aujourd'hui très sensibles à la nécessité de faire usage de leurs sacs réutilisables lorsque possible. Pourtant, certains points du Code semblent avoir fait du surplace. Bien des consommateurs ne savent pas si les sacs doivent ou non aller dans leur bac de recyclage. La sensibilisation ne semble malheureusement pas s'être rendue à la fin du cycle pourtant très important si l'on souhaite éviter l'enfouissement ou tout simplement l'abandon des sacs dans la nature. Que ferons-nous par exemple des sacs réutilisables une fois la fin de leur vie utile atteinte?

Il n'y aura jamais un seuil acceptable d'abandon des matières résiduelles dans la nature. Quoi qu'il en soit, nous pouvons certainement convenir que l'abandon des sacs est en régression. Reste que pour éviter le plus possible l'abandon, il faut nécessairement travailler sur la récupération des sacs d'emplettes. Il faut qu'il soit simple de récupérer les sacs partout où ils sont utilisés, bien sûr à la maison, mais aussi au bureau ou dans les lieux publics. La collecte simplifiée de toutes les matières résiduelles, et pas seulement les sacs, est névralgique si l'on souhaite limiter le gaspillage des ressources valorisables.

Il faut miser sur des infrastructures de récupération qui laissent le choix au consommateur de poser un bon geste environnemental. Ci-contre, voici quelques exemples dans l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie. Il serait souhaitable que tous les arrondissements se mettent de la partie. Avec du matériel à au moins deux voies, il est facile de se départir adéquatement et simplement de ses matières recyclables plutôt que de les jeter aux ordures ou pire encore de s'en départir dans la nature.



Le consommateur voit du gaspillage partout, mais pouvons-nous réellement parler de gaspillage à chaque fois? Il y a également de la sensibilisation à faire au niveau des normes et obligations.



Dans l'analyse des différents scénarios envisagés hors de nos frontières compilés par *Chamard stratégies environnementales*, on constate que même là où l'on a banni les sacs uniservives, on a exclu du bannissement, par exemple, les sacs de médicaments, sacs pour les fruits, pour les légumes, pour la viande et pour le poisson, housses de nettoyeur, etc. On ne peut se prononcer sur les raisons qui justifient l'exclusion pour les activités non-alimentaires. Cependant, nous réitérons l'importance de ne pas interférer avec les règles d'innocuité et de salubrité des aliments et notre capacité de vendre des aliments en vrac (avec aussi peu d'emballage que possible, tel que c'est actuellement le cas). Nous n'élaborerons pas davantage sur cette question, puisqu'il nous apparaît que la démonstration a été faite sur la nécessité de ces sacs, mais si la Commission a besoin de davantage d'information sur ces aspects, il nous fera plaisir de vous fournir l'information souhaitée.

On ne peut donc bannir de nombreux sacs de plastique auxquels il faut nécessairement ajouter les sacs à déchets. Cela démontre les limites de l'impact d'un scénario de bannissement sur la réduction à la source. Comment gérons-nous ces sacs qui demeureront en circulation? Certains de ces sacs sont souillés (sacs pour la viande et pour le poisson) et se retrouveront inévitablement à l'enfouissement mais, pour les autres, il faudra miser sur la réutilisation et/ou encore sur la récupération. Donc, peu importe le scénario final retenu, il faudra s'assurer d'encourager de bons comportements de la part des consommateurs lorsque vient le temps de disposer de ces sacs et de s'assurer de la capacité de traiter les sacs dans l'ensemble de la filière de recyclage ou de compostage.

## **LES USAGES DES SACS À USAGE UNIQUE**

Comme nous l'expliquions en introduction, nous disposons de peu d'information locale sur les usages des sacs dits à usage unique. La première utilisation qui vient en tête est comme sac à ordures parce que le bon vieux sac « d'épicerie » a été utilisé, s'il n'est pas encore utilisé à cette fin dans pratiquement tous les foyers.

Sinon, que ce soit pour le rangement dans la maison, la voiture, le garage, le cabanon du jardin, comme sacs de transport polyvalents et résistants aux intempéries ou pour les produits qui risquent de couler, comme sacs à lunch ou encore pour le ramassage d'excréments d'animaux domestiques, les usages de ces sacs sont multiples. Des études étrangères nous donnent un portrait de consommation qui ne cadre peut-être pas avec les usages qu'on en fait ici. Nous croyons qu'il serait important de pouvoir connaître plus précisément comment et dans quelle proportion les sacs sont réutilisés par les consommateurs.

Il ne suffit pas de savoir combien de sacs utilise chaque Montréalais ou chaque Québécois annuellement. Si on ne comprend pas bien les usages qu'il en fait et que l'on limite la disponibilité des sacs, le consommateur continuera de s'acheter des alternatives jetables qui seront toujours disponibles sur les rayons de son commerce préféré.

## **LES ALTERNATIVES**

En novembre 2007, RECYC-QUÉBEC publiait un Avis sur les sacs d'emplettes. D'après cet avis, et contrairement aux croyances populaires, les sacs en plastique demeurent l'option à retenir après le sac réutilisable, avant même les sacs biodégradables et les sacs en papier, à condition d'être recyclés ou réutilisés, ne serait-ce que pour y déposer des déchets. La plupart des sacs biodégradables ne sont pas compatibles avec les installations de recyclage. Les sacs en papier arrivent en dernier en raison de leur impact environnemental lors de leur production. D'importantes questions sont également soulevées sur la recyclabilité des sacs réutilisables souvent multimatières, donc difficilement gérables dans les installations de recyclage existantes.

Plus récemment, le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services CIRAIG s'est justement penché sur les alternatives de remplacement des sacs en plastique. Leur conclusion est que la solution miracle n'existe pas. Les sacs biodégradables ne sont pas aussi écologiques qu'on peut le croire.

Il en existe deux types, classés selon leur composition, soit les sacs faits de biopolymères et les sacs en polyéthylène contenant un additif spécial (oxodégradables). Le premier, dans les meilleures conditions, peut se dégrader en quelques mois et la partie végétale de ses éléments retourne à la nature. Le hic? Lorsqu'ils se décomposent, ces sacs biodégradables émettent du CO<sub>2</sub> qui contribue à l'effet de serre.

L'évaluation des répercussions environnementales de ces produits place toujours le sac réutilisable au sommet de la liste. Comparativement au sac jetable, le sac biodégradable est équivalent quant à la consommation d'énergie, mais moins bon pour ce qui est de l'émission de gaz à effet de serre. Selon cette étude, le sac jetable est donc préférable aux sacs en papier et aux sacs biodégradables en ce qui concerne la plupart des indicateurs, sauf pour le risque par abandon, qui est la principale faiblesse de ce sac.

Bon nombre de détaillants se sont fait vendre les vertus des sacs oxodégradables ou biodégradables. Dans les deux cas, les clients se montrent généralement satisfaits puisque ces sacs se décomposeront plus rapidement que les 400 ans qui seront nécessaires pour les vilains sacs de plastique. Pourtant, les oxo sont fait de plastique que l'on destine volontairement à l'enfouissement et dégageront autant d'émissions de gaz à effet de serre, seulement plus rapidement. S'ils devaient se retrouver dans la filière de récupération, ils risqueraient d'accélérer la dégradation des produits qui seraient fabriqués à base de ces plastiques. Les bio ont l'avantage de pouvoir être compostés (là où il sera permis de mettre les déchets organiques dans des sacs biodégradables), mais s'ils devaient être jetés ou recyclés. Ni la poubelle, ni le bac ne sont des endroits où l'on souhaite que des denrées alimentaires se retrouvent. Les consommateurs ont beau apprécier ces alternatives, elles peuvent difficilement être qualifiées d'alternatives supérieures aux sacs de plastique recyclables.

Chaque fois que nous rencontrons des détaillants qui ont adopté ces alternatives, nous nous efforçons de leur expliquer les problèmes liés à ces produits. Parfois, ils comprennent et se résignent à écouler le reste de leurs stocks avant de se tourner vers d'autres alternatives, mais souvent, comme leurs clients, ils sont convaincus que ces produits sont mieux qu'un sac traditionnel.

Nous croyons que le temps serait venu de poursuivre le travail entamé par RECYC-QUÉBEC avec son *Avis sur les sacs d'emplettes* en conduisant une vraie analyse des cycles de vie (ACV) de toutes les options disponibles et de pouvoir enfin informer adéquatement l'ensemble des utilisateurs de sacs.

## BIEN COMPRENDRE LES BESOINS DES CONSOMMATEURS

Un bon détaillant est celui qui sait adapter son offre et ses services aux besoins de ses clients. Pour que l'on identifie une solution adéquate aux nombreux sacs uniservices utilisés, il faut de la même façon s'attarder sur ses besoins lorsqu'il se les procure. Comme client, refuser de prendre un sac ou comme détaillant, demander au client s'il a besoin d'un sac est la première étape incontournable. La réduction à la source, lorsqu'elle est applicable, demeure la meilleure solution. Cependant, si dans certains cas il est possible de promouvoir la réduction à la source, le sac reste incontournable dans bien des situations. Pour permettre à la Commission de mieux comprendre les comportements au point de vente, nous avons rassemblé quelques exemples tirés d'échanges auprès de nos membres. Cinq détaillants ont accepté de partager leurs observations afin de mieux comprendre leur réalité quotidienne à servir leurs clients.

Dans les dépanneurs par exemple, environ 30 % des transactions ne nécessitent pas l'utilisation d'un sac. Généralement, lorsque l'on achète moins de trois items ou que l'on arrête simplement pour se procurer un billet de loterie, on en ressort sans sac, si on le veut bien. En effet, certains consommateurs demandent néanmoins des sacs et il est difficile pour un détaillant, qui se bat pour attirer et pour garder ses clients, de leur imposer de repartir avec leurs items dans leurs mains plutôt que dans un sac, si ces derniers souhaitent avoir un sac.



Pour M. Jean-François Marcoux, propriétaire du Marché Francy (ci-contre) situé à Pointe-St-Charles, il n'y a pas de solution simple aux pratiques sacs de plastique, surtout dans une entreprise où l'objectif principal est de favoriser les achats compulsifs, de faire fructifier la visite éclair du client qui n'entrait au départ que pour une pinte de lait. On charge 5¢ par sac dans son commerce depuis 2010, une proposition venant de ses employés, qui sont de plus les premiers à s'assurer de mettre en pratique la politique. L'effet a été important sur la génération de sacs de plastique dans son commerce puisqu'il est passé de deux ou trois caisses de mille sacs à moins d'une caisse utilisée chaque semaine.



Peu nombreux sont les consommateurs qui arrivent à son commerce avec un sac réutilisable, peut-être 5 % à 10 %, phénomène qu'il explique par le profil de sa clientèle et par l'imprévisibilité des visites dans son dépanneur. Les gens de passage ou ceux qui viennent chercher un lunch le midi prennent ce qui leur semble appétissant et ils repartent. Difficile de se passer d'un sac pour mettre le reste de ses emplettes quand l'autre main est monopolisée par un café chaud. La majorité de ses clients se déplacent à pied en route ou de retour entre la maison et le métro à proximité. Ils attrapent un muffin, un café, une boisson fraîche ou un paquet de cigarettes en quittant le matin. Au retour, c'est pour compléter ce qu'il manque pour le souper ou pour le match de hockey que l'on arrête chez lui. Il n'y a que quelques habitués du quartier qui ont prévu se rendre chez lui qui pensent habituellement à apporter un sac pour leurs achats. Encore là, certains habitués réclament toujours un sac pour leurs grosses bières. Dans ce dépanneur on n'offre pas de sacs réutilisables pour le moment, il doute de pouvoir intéresser ses clients à s'en procurer un avec un montant d'achat moyen entre 5 \$ à 10 \$.

Pour M. Marcoux, si on veut en finir avec les sacs de plastique, il faut avoir une alternative. Pour lui, ce n'est ni le sac de papier, moins résistant et pratique, ni malheureusement le sac réutilisable difficilement commercialisable. Il compte étendre son offre de prêt à manger dans les années à venir, il faudra toujours mettre les repas dans quelque chose. Le sac de plastique répond à un besoin de transport du client. Si ça devient trop compliqué d'aller se dépanner au coin de la rue, le client risque de s'y rendre moins souvent et de privilégier l'épicerie pas très loin de là.

...

Le dépannage a pris de nouvelles formes dans les dernières années. Des supermarchés urbains, comme ceux qu'a ouvert Mme Louise Ménard au Complexe Desjardins (ci-dessous) et à la Place Dupuis, répondent à des besoins alimentaires dans des secteurs où l'on en trouvait pas par le passé. Étant entourée de tours de bureaux, sa clientèle afflue à l'heure des repas, mais nombreux sont aussi les clients qui passent chercher le souper qu'ils n'ont pas encore pu planifier.

En tailleur ou en habit, mallette de travail à la main, le sac de plastique est bien pratique pour la clientèle d'affaires qui n'a pas de sacs



réutilisables sous la main. Cela ne veut pas dire pour autant que les clients du centre-ville sont moins sensibles à l'importance de privilégier les sacs réutilisables. Mme Ménard évalue que la même proportion de clients arrive avec leurs sacs que dans ses autres commerces. Elle constate cependant la gêne apparente qu'engendre, pour de nombreux clients, le fait de demander un sac de plastique, gêne qu'on ne retrouve pourtant pas



lorsqu'ils achètent une boîte de sacs à ordures. Le message est clairement passé dans la population, mais les besoins sont toujours là.

Mme Ménard possède également deux supermarchés à St-Lambert et un autre à l'Île-des-Sœurs, si bien qu'elle est à même de constater les différences dans les habitudes de consommation entre ses différents commerces. Il n'y a pas que les produits que les clients achètent qui changent. Au centre-ville, lorsqu'ils n'ont pas de sacs réutilisables, les clients se rabattent davantage sur le plastique, plus commode et plus résistant pour le transport à pied ou pour le transport en commun, alors que dans les trois autres commerces de Mme Ménard, le sac de papier est en forte recrudescence. Elle croit qu'à force de se faire répéter que le sac de plastique est mauvais pour l'environnement, les clients ont compris à tort que celui de papier était meilleur. Ceci n'empêche pas les clients de voler des sacs, une pratique malheureusement fréquente depuis la mise en place de la tarification.

Dans tous les IGA Louise Ménard, on charge 5¢ pour les sacs uniservices et on vend également des sacs réutilisables. On en vend beaucoup, mais les clients ont toujours besoin d'autres types de sacs. Parfois, c'est pour transporter un repas chaud, parfois parce que leurs trois sacs réutilisables sont pleins, parfois parce que le client les trouve simplement plus pratiques ou a simplement besoin d'un sac de plastique. Selon Mme Ménard, un commerçant survit en répondant de ses promesses au client. Si on lui impose une solution, elle doit réellement être meilleure, sinon c'est une promesse rompue.

...

M. Éric Boivin, propriétaire du Provigo du même nom dans Villeray, n'est pas peu fier de la réduction de l'utilisation des sacs de plastique dans son commerce de quartier. De 50 % à 60 % de ses clients se présentent aujourd'hui dans son commerce avec leurs propres sacs. En quelques années seulement, la consommation du commerce est passée de plus de six boîtes de sacs par semaine à environ trois boîtes et la semaine dernière, on

y a facturé 3 500 sacs à 5¢. C'est, selon le propriétaire, le résultat de rappels systématiques aux caisses, de la tarification et d'une conscientisation accrue dans le quartier.

Le Provigo de la rue St-Laurent compte sur un petit stationnement, mais de toute façon, la majorité de la clientèle y fait ses courses à pied. Il s'agit d'une clientèle de proximité qui transite majoritairement matin et soir par le métro Crémazie ou par l'autobus 55. Le propriétaire constate cependant que la clientèle de passage est moins sujette à utiliser des sacs réutilisables. La clientèle en fin de journée est peut-être plus pressée.



M. Boivin comme de nombreux autres détaillants n'hésite pas à offrir des conditions favorables pour privilégier les sacs réutilisables, offrant ceux aux couleurs de son commerce au prix coûtant de 99¢. C'est de la publicité pour le commerce et en plus, ils sont résistants et pratiques, à condition de ne pas les oublier! Évidemment, le prix est un facteur de succès. Si M. Boivin devait vendre ses sacs 5 \$, pas certain qu'il y aurait le même engouement. Parfois, certains clients quittent avec un plein panier de provisions qu'ils transvident directement dans la voiture, mais c'est loin d'être la norme.

...



Véritable institution du quartier Ahuntsic, sise sur Henri-Bourassa depuis maintenant 51 ans, Salaison St-André (ci-contre) est une petite boucherie de quartier axée sur l'excellence de son service à sa clientèle. Son propriétaire, M. André Savoie, n'est pas peu fier de mentionner que 100 % de sa clientèle est régulière.

On y offre actuellement que des sacs de plastique standards. Il y a un peu plus de 5 ans, le commerce avait fait faire des sacs réutilisables à l'effigie du commerce qui se sont écoulés rapidement, des sacs résistants, fabriqués au Québec. Peut-être que le temps serait venu de répéter l'expérience, se demande M. Savoie. Environ 20 % des clients de la boucherie se présentent quotidiennement avec des sacs réutilisables. Cette proportion peut grimper de 35 % à 40 % le samedi. Un autre 20 % de clients quitte sans sac, lorsque la commande le permet.

Pas mal comme bilan pour un tout petit commerce, mais il faut dire que certains clients arrêtent plusieurs fois par semaine. Parfois, ils ont prévu leur visite, parfois ils viennent se dépanner à quelques minutes du souper.

Tout n'est pas nécessairement rose avec les sacs réutilisables. M. Savoie croit qu'il faudrait notamment mieux expliquer aux clients la nécessité de laver leurs sacs. C'est particulièrement le cas des propriétaires de chiens : on voit trop souvent des sacs pleins de poils de chiens, on refuse parfois même de mettre les produits dans leurs sacs. M. Savoie soupçonne aussi que les sacs réutilisables facilitent le vol à l'étalage. Avec ces derniers, il est plus facile de glisser subtilement un petit item quand le boucher prépare une coupe derrière son comptoir.

...

Le commerce des frères Déziel, IGA Marché Déziel au coin de Jarry et Christophe-Colomb, voit passer plus de 18 500 clients par semaine, dans un commerce qui est loin de pouvoir compter sur autant de pieds carrés vendant que les commerces que l'on retrouve en périphérie. Pour servir beaucoup de clients, il faut beaucoup de sacs. En fait, ce n'est plus vraiment le cas. M. Richard Déziel confirme que, depuis 2008, son commerce est passé de 60 caisses de sacs à seulement 5 caisses par semaine.



5 000 sacs pour 18 500 clients alors que certains quittent avec plusieurs sacs lors d'une seule visite, ça veut donc dire qu'une forte proportion a pris l'habitude de réutiliser leurs sacs. En effet, M. Déziel évalue que 75 % à 80 % de ses clients se présentent avec des sacs réutilisables. Le même client peut passer en semaine et repartir avec sa commande dans un sac uniservice, puis revenir faire sa grosse épicerie la fin de semaine, cette fois avec ses sacs réutilisables. Les habitudes des clients peuvent varier grandement selon les jours et les heures où ils passent en magasin. Il faut dire que beaucoup de clients du commerce ne résident pas dans le quartier, mais profitent de la présence du commerce sur leur chemin entre le travail et la maison pour compléter leurs repas à la dernière minute.

Bien servir le client, ça veut aussi dire lui offrir un contenant qui répond adéquatement à ses besoins. La livraison est un service très populaire au Marché Déziel. Les livraisons se font généralement dans des sacs de

papier, parce qu'ils se tiennent mieux dans les caisses de livraison et qu'on minimise ainsi les risques de commandes écrasées.

Bien qu'une majorité de clients mise sur les sacs réutilisables, même le client le plus consciencieux de l'environnement peut volontairement payer 5¢ pour utiliser le sac comme bon lui semble. Malgré une bien faible prévalence du sac uniservice, M. Déziel n'est pas prêt à s'en départir. Le sac est un service, tarifé depuis plusieurs années, mais toujours aussi utile pour les clients qui en ont besoin.

## CONCLUSION

Les détaillants alimentaires ne s'opposent pas aux mesures pour limiter le nombre de sacs mis en marché au contraire ils sont enthousiaste à les mettre en place. Dans notre secteur, les sacs réutilisables dominent largement tous les autres types de contenants et la tendance est toujours en progression bien que l'introduction de ce type de sacs ne puisse se faire pas à la même vitesse dans tous les types de commerces. Néanmoins, les sacs réutilisables n'arrivent pourtant pas à remplacer tous les usages du sac de plastique.

En effet, les consommateurs ont besoin de sacs de plastique. Si les sacs d'emplettes devaient être bannis à Montréal, les consommateurs devraient s'en procurer autrement qu'en payant 5¢, comme c'est le cas actuellement. Il est fort à parier que les consommateurs se rabattraient encore davantage vers ceux disponibles dans le rayon des produits ménagers. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, bien au contraire.

Plutôt que de miser sur une mesure draconienne telle que le bannissement, nous croyons que la Ville de Montréal devrait miser sur les progrès apportés par le Code volontaire de bonnes pratiques en matière d'utilisation de sacs d'emplettes. La ville devrait s'engager à faire la promotion du Code et à inciter tant les consommateurs que les commerçants montréalais à mettre en place ses différentes mesures.

Il est important d'arrêter de regarder chaque problématique environnementale en silo sur la base d'un seul produit pour lequel il faudrait mettre en place un plan spécifique. Il faut selon nous simplifier le message au consommateur et l'inciter à poser le meilleur geste avec toutes ses matières résiduelles peu importe où il se trouve. La priorisation des 3RV est importante, mais il faut s'assurer que la réutilisation des sacs, qui est l'avenue privilégiée, puisse se faire en accord avec les filières de récupération, de recyclage et de valorisation, ce qui n'est pas évident pour le moment. Il serait important qu'une véritable ACV sur les différents sacs soit complétée.

Finalement, nous croyons que la Ville de Montréal devrait faire preuve de leadership pour que l'on s'assure de travailler à l'échelle provinciale pour que tous les sacs mis en marchés au Québec soient faits à partir de matières recyclées et soient recyclables. Enfuir les sacs réutilisables ne pourra jamais être considéré comme une solution alors que l'objectif de départ était d'éviter le gaspillage de sacs uniservices.